



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.473/10



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 avril 2019
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019

Point 8 de l'ordre du jour : Lignes directrices techniques

Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures « Adopter une Plage en Méditerranée »

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

L'article 10 du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, ci-après dénommé Plan régional sur les déchets marins, prévoit que les Parties contractantes enlèvent des plages méditerranéennes les déchets qui s'y sont accumulés. Cet objectif est atteint en appliquant d'ici 2019, le cas échéant, les mesures Adopter une plage et/ou des mesures similaires, et en renforçant le rôle de la participation du public en ce qui concerne la gestion des déchets marins.

L'Article 14 du Plan régional sur les déchets marins stipule que le Secrétariat, en coopération avec les organisations internationales et régionales appropriées, préparera des lignes directrices spécifiques tenant compte le cas échéant des lignes directrices existantes, visant à soutenir et faciliter la mise en œuvre des mesures prévues à l'Article 10 du Plan régional (Mesures Adopter une plage).

Les présentes Lignes directrices sont préparées dans le cadre du Projet MED relatif aux déchets marins financé par l'Union européenne (UE) et du programme de travail 2018-2019 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) (c'est-à-dire l'Activité 2.1.1 « Promouvoir l'application des mesures Pêche aux déchets et Adopter une plage » et l'Activité 2.2.1 « Préparer les Lignes directrices régionales relatives aux mesures Pêche aux déchets et Adopter une plage »), en tenant compte des meilleures pratiques, expériences régionales/internationales. Les lignes directrices prennent en compte les meilleures pratiques existantes, l'expérience régionale/internationale, ainsi que les expériences pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre de plus de vingt (20) pilotes Adopter une plage dans neuf (9) pays méditerranéens bénéficiant du projet MED relatif aux déchets marins financé par l'UE (Egypte, Israël, Libye, Maroc et Tunisie) et de l'accord de coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/PAM et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS) (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro).

La première version des Lignes directrices (UNEP/MED WG.452/5) a été présentée lors de la Réunion régionale sur les pratiques optimales en matière de déchets marins à Izmir, Turquie (9-10 octobre 2018), après laquelle les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont apporté au Secrétariat du PAM et au programme MED POL des retours d'information et des contributions. Une version actualisée des Lignes directrices (UNEP/MED WG.466/4) a été présentée lors de la deuxième Réunion sur les pratiques optimales en matière de déchets marins à Séville, Espagne (8-10 avril 2019), et a inclus les observations reçues lors du premier tour de commentaires (après la Réunion régionale d'Izmir).

La version actuelle des lignes directrices est portée à l'attention des participants de la Réunion des Points focaux de MED POL à Istanbul, Turquie (29-31 mai 2019), pour considération et validation finale, y compris les changements suivants :

- a) Proposer des moyens de renforcer la communication et la coordination des activités et initiatives pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre nationale ;
- b) Veiller à ce que tous les groupes de la société civile puissent participer aux projets pilotes, pour offrir une formation appropriée ;
- c) Renforcer davantage l'assurance qualité et le contrôle de la qualité des données générales pour intégrer les pilotes Adopter une plage aux programmes nationaux de surveillance des déchets marins de plages fondés sur l'IMAP ;
- d) Souligner davantage l'importance de choisir des plages diverses pour faire en sorte de minimiser les écarts de données ;
- e) Élaborer davantage et fournir des détails supplémentaires sur la Section 3.2.2 « La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages » ;
- f) Mettre l'accent sur le potentiel d'intégration aux Programmes Blue Flag et d'autres initiatives pertinentes ; et
- g) Mettre l'accent sur le potentiel d'intégration des pilotes Adopter une plage, avec des pilotes mis en œuvre dans les eaux peu profondes par les plongeurs autonomes.

Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Portée des mesures « Adopter une plage »	1
3	Phases de mise en œuvre des mesures « Adopter une plage »	1
	3.1.1 Tâche du « Coordonnateur plages ».....	1
	3.1.2 Sélection des plages candidates	2
	3.1.3 Définition des unités de plage	4
	3.1.4 Définition des unités de déchets marins sur la plage	4
	3.1.5 Engagement des communautés locales	4
	3.1.6 Organiser les équipes de collecte bénévoles	5
	3.1.7 Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation	5
	3.1.8 Obtention des matériels et équipements nécessaires.....	6
3.2	Activités de mise en œuvre.....	6
	3.2.1 La surveillance des déchets marins.....	7
	3.2.2 La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages	7
	3.2.3 Précautions de sûreté et de sécurité.....	8
3.3	Activités de signalement.....	9
	3.3.1 Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage..	9
	3.3.2 Affiches et information publicitaire.....	9
3.4	Possible intégration des mesures « Adopter une plage » aux Programmes nationaux de surveillance des déchets marins présents sur les plages	10
4	Références	10

Annexe I: Intégration des mesures « Adopter une plage » aux programmes nationaux de surveillance des déchets marins de plages

Annexe II : Formulaire d'enregistrement des plages MED POL

Annexe III : Formulaire d'enquête MED POL sur les déchets de plages

Liste des abréviations / Acronymes

CdP	Conférence des Parties
UE	Union européenne
IMAP	Programme d'évaluation et de surveillance intégrées et des critères d'évaluation connexes
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
ONG	Organisation non gouvernementale
PET	Polyéthylène téréphtalate
PdT	Programme de travail
ONU	Organisation des Nations unies

1 INTRODUCTION

1. Les mesures «Adopter une plage» comprennent des actions relatives au nettoyage des plages ainsi que des études de surveillance des déchets marins de plages mises en œuvre au niveau national. Elles ont pour objectif global d'aider les communautés publiques de la Méditerranée à **'renforcer le concept de gestion responsable des côtes méditerranéennes** et à les nettoyer ; à sensibiliser le public à la menace que constituent les déchets marins ; et à aider les pays méditerranéens à préparer et élaborer leurs programmes nationaux de surveillance des déchets marins de plages.

2 PORTEE DES MESURES « ADOPTER UNE PLAGE »

2. Les mesures « Adopter une plage » ont pour objectif de :
- i. Maintenir les plages propres et exemptes de déchets marins en Méditerranée ;
 - ii. Sensibiliser le public au problème des déchets marins ;
 - iii. Informer les citoyens sur les sources de déchets marins et la façon dont ils sont produits, et de proposer des moyens de les réduire ;
 - iv. Renforcer la participation publique au niveau national, en faveur des actions nationales et internationales visant à nettoyer les environnements côtiers de Méditerranée ;
 - v. Appuyer la préparation et l'élaboration de programmes nationaux de surveillance des déchets marins de plages en Méditerranée ; et
 - vi. Collecter des données et des informations précieuses afin d'évaluer les quantités et les flux d'échouement de déchets marins le long des côtes méditerranéennes et contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction de 20 % des déchets marins sur les plages d'ici 2024¹.

3 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES « ADOPTER UNE PLAGE »

3. Les mesures Adopter une plage comprennent quatre phases :
- a. Les activités préparatoires ;
 - b. Les activités de mise en œuvre ;
 - c. Les activités de signalement ;
 - d. La possible intégration aux programmes nationaux de surveillance actuels s'appuyant sur l'IMAP².

3.1 Activités préparatoires

4. Les activités préparatoires comportent les tâches suivantes :
- a) Nomination d'un « Coordonnateur plages » ;
 - b) Sélection des plages candidates ;
 - c) Définition des unités de plages affectées par des déchets marins ;
 - d) Implication des communautés locales ;
 - e) Organisation des équipes de collecte bénévoles ;
 - f) Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation nécessaires à l'organisation des activités de sensibilisation ciblées sur les communautés locales ; et
 - g) Obtention des matériels et équipements nécessaires aux activités de nettoyage/élimination.

3.1.1 Tâche du « Coordonnateur plages »

¹ Décision IG.22/10 : La mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée : Cibles environnementales en matière de déchets marins (disponible en : [anglais](#), [français](#), [arabe](#), [espagnol](#)).

² Programme d'évaluation et de surveillance intégrées et des critères d'évaluation connexes.

5. Le Coordonnateur plages a la charge d'exécuter les différentes mesures Adopter une plage aux niveaux local/national de manière coordonnée et cohérente, et en synergie avec les programmes nationaux de surveillance des déchets marins de plages. Il est chargé de faire rapport aux autorités nationales compétentes et d'exécuter les tâches requises en temps opportun. Le Coordonnateur plages peut être un membre de la communauté, responsable de la mise en œuvre des mesures Adopter une plage aux niveaux local/national, et disposant d'une expérience passée dans ce domaine. Il peut être nommé par les autorités nationales, ou par les autorités en charge de la mise en œuvre des mesures Adopter une plage aux niveaux local/national.

6. Les principales tâches du « Coordonnateur plages » consistent à :

- a. Engager, appuyer et coordonner la participation des communautés locales, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des écoles primaires et secondaires, de la société civile, des bénévoles, etc. ;
- b. Choisir les plages appropriées pour la mise en œuvre des mesures Adopter une plage sur la base des critères de sélection des plages de MED POL ;
- c. Mettre en œuvre la méthodologie Adopter une plage proposée par MED POL en vertu de la présente directive, en consultation avec les autorités nationales ;
- d. Contrôler la mise en œuvre en temps opportun des mesures Adopter une plage en s'appuyant sur le plan de travail convenu avec les autorités nationales ;
- e. Former les bénévoles et les équipes correspondantes participant aux mesures Adopter une plage ;
- f. Veiller à ce que toutes les précautions en matière de sécurité aient été prises ;
- g. Élaborer un guide photo national des déchets marins de plages comprenant les catégories de déchets marins les plus couramment trouvées sur les plages au niveau national (inclure une photographie et une brève description) ;
- h. Superviser la campagne de sensibilisation, notamment la préparation et l'élaboration des principaux messages et matériels des campagnes, en consultation avec les autorités nationales ;
- i. Déterminer s'il est approprié (par exemple pour les plages particulièrement préoccupantes ou importantes) de mettre en œuvre les mesures supplémentaires présentées ci-après :
 - Identification des besoins et priorités des plages.
 - Préparation et coordination de l'élaboration de supports d'information sur la conversation des plages.
- j. Soumettre aux autorités nationales des rapports et des données relatifs aux progrès réalisés (par exemple, sur le nombre de bénévoles, les quantités et la composition des déchets marins collectés, etc.) ;
- k. Soumettre aux autorités nationales des rapports et des données relatifs aux progrès réalisés (par exemple, sur le nombre de bénévoles, les quantités, types et composition des déchets marins collectés, etc.) ; et
- l. Surveiller et évaluer les coûts, les avantages et la gouvernance des mesures Adopter une plage afin d'évaluer le succès de chaque mesure et de partager les enseignements tirés.

3.1.2 Sélection des plages candidates

7. Des informations sur les conditions environnementales des plages doivent être fournies afin d'identifier les besoins et les priorités des plages à sélectionner pour les mesures Adopter une plage. Ces informations comprennent les conditions météorologiques et de mer dominantes, la proximité des fleuves locaux, les rejets d'eaux usées, les ports, les zones de pêche, les voies de navigation ou les autres sources de déchets marins sur les plages.

8. Les conditions environnementales de la plage doivent être établies grâce à une liste de contrôle de l'évaluation prenant en considération différents aspects, tels que les bacs et conteneurs à ordures existants, les types de bacs et conteneurs (avec ou sans couvercles), les conteneurs de recyclage existants, les panneaux d'information sur les usages autorisés et interdits, etc.

9. Une liste de contrôle de l'évaluation classique se présente comme suit :

LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DE LA PLAGE	
Nom de la plage	
Date	
Y-a-t-il des bacs et des conteneurs à ordures sur la plage ? (O/N)	
Quel est le type des bacs et conteneurs ? (avec ou sans couvercle)	
Y-a-t-il des conteneurs de recyclage sur la plage ? (O/N)	
Quelles fractions des déchets collectent-ils ?	
Y-a-t-il des panneaux d'information sur les usages autorisés sur la plage ? (O/N)	
Y-a-t-il des panneaux d'information qui interdisent quelque chose ? (O/N)	
Qu'est-ce qui est interdit ?	
Est-ce qu'il vous manque quelque chose à la plage (panneaux, toilettes, etc.) ? (O/N)	
Qu'est-ce qu'il vous manque ?	

10. Différents types de plages doivent être pris en considération pour appliquer les mesures Adopter une plage (plages urbaines, plages rurales, plages reculées, plages proches de zones riveraines, embouchures de fleuve, ports, etc.). Cela permettrait de disposer d'un aperçu complet de l'exposition des plages aux sources de déchets marins. Une attention particulière devra être accordée à l'apparition de déchets marins sur les plages liée aux courants des cours d'eau locaux. La diversité des critères de sélection des plages au cours du processus de sélection est souhaitable pour veiller à ce que toutes les sources possibles de déchets marins de plages soient bien prises en compte dans les données et informations recueillies. **Les critères plus divers sont appliqués lors du processus de sélection des plages, puisque plus le nombre de plages choisies est élevé, moins l'écart qui sera observé au niveau des données générées sera important.**

11. **Les mesures Adopter une plage ont un très bon potentiel d'intégration aux Programmes Blue Flag. La mise en œuvre des mesures pertinentes peut être incluse dans les critères pertinents de certification. Dans cette mesure, la sélection des mêmes plages pour la mise en œuvre des mesures Adopter une plage, dont les plages ayant reçu une certification, qui sont donc surveillées dans le cadre des Programmes Blue Flag, dispose d'un très bon potentiel d'intégration.**

12. À la suite de la sélection de plages, le Coordonnateur plages doit remplir le Formulaire d'enregistrement des plages de MED POL inclus dans l'Annexe II de la présente directive. Ce formulaire doit être rempli pour chaque plage. Le Formulaire d'enregistrement des plages de MED POL doit être mis à jour une fois par an ou plus si l'équipe de bénévoles remarque d'importants changements dans l'environnement (par exemple nouveaux développements ou nouvelles utilisations, etc.).

13. Les mesures Adopter une plage doivent être mises en œuvre conjointement avec le programme national de surveillance actuel s'appuyant sur le PISE pour les déchets marins. Par conséquent, il conviendra de s'assurer que les plages sont sélectionnées conformément à des critères communs. Ces critères comprennent :

- L'accessibilité de la plage, tout au long de l'année, aux équipes de bénévoles et aux communautés locales.
- Une accessibilité de la plage facilitant l'enlèvement des déchets marins.
- Ne faire peser aucune menace sur les espèces menacées ou protégées ou leurs habitats, telles que les tortues de mer, les oiseaux marins et de rivage, les mammifères marins ou les espèces végétales fragiles. Par conséquent, ce critère exclura vraisemblablement les zones protégées relevant de dispositions de gestion locales.

14. Il est recommandé de choisir deux (2) à quatre (4) plages au niveau national pour chaque pays lors de la mise en œuvre des mesures Adopter une plage. La sélection doit s'axer sur des caractéristiques côtières nationales (par exemple longueur de la côte, niveau d'engagement des communautés publiques, etc.). Les plages doivent être choisies en synergie et en coordination avec les plages repérées pour les programmes officiels de surveillance des déchets marins de plages. Si aucun programme officiel de surveillance des déchets marins de plages n'est encore en vigueur au niveau national, les plages choisies pour la mise en œuvre des mesures Adopter une plage, sur la base des critères de sélection de MED POL, pourront être utilisées plus tard comme base d'élaboration du programme national de surveillance des déchets marins de plages.

3.1.3 Définition des unités de plage

15. En ce qui concerne Adopter une plage, une unité de plage affectée par des déchets marins est l'ensemble d'une plage. Dans le cas des longues plages, et en fonction de la capacité des équipes de bénévoles, la plage peut être divisée en plusieurs unités ou étendues aux fins de l'établissement des rapports.

16. Pour chaque plage choisie, une étendue de 100 mètres doit être définie, où les déchets marins seront enregistrés par des équipes dédiées de bénévoles, sur la base de la méthodologie précise présentée ci-dessous. La sélection de l'étendue de 100 mètres doit être faite en synergie et en coopération avec l'étendue de 100 mètres choisie pour les besoins du programme national de surveillance des déchets marins de plages, s'il est déjà en vigueur, pour veiller à ce qu'aucun doublon ne survienne.

3.1.4 Définition des unités de déchets marins sur la plage

17. L'unité à utiliser pour évaluer la densité des déchets marins de plages est le « nombre d'éléments » et doit être exprimée comme nombre d'éléments de déchets marins par étendue de 100 mètres (éléments/étendue de 100 m). Il est possible que les équipes nationales veuillent également exprimer la densité de déchets marins de plages en « nombre d'éléments » par surface³ (éléments de déchets marins/m²) ; mais cette expression ne doit être adoptée qu'en addition au compte d'éléments de déchets marins par étendue de 100 mètres. Par ailleurs, les principales catégories de déchets doivent être prises en compte.

18. En ce qui concerne l'ensemble de la plage, où les bénévoles sont actifs, des résultats plus agrégés (par exemple poids total (kg) par catégorie (par exemple plastique, métal, etc.), nombre total d'éléments, éléments par catégorie principale) pourraient compléter les données dérivées de l'étendue de 100 mètres de la plage.

3.1.5 Engagement des communautés locales

³ Sur la base de l'expérience internationale, de l'expérience européenne (Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE) et de l'expérience provenant d'autres mers régionales (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)), les comptes d'éléments de déchets marins trouvés sur les plages en éléments/étendue de 100 mètres se sont montrés plutôt efficaces. La mesure du nombre d'éléments de déchets marins trouvés sur les plages en éléments par surface peut soulever des problèmes, surtout pour les zones présentant des marées.

19. Engagement des communautés locales doit avoir pour objectif de sensibiliser et d'impliquer **les divers types de groupes de la société civile (par exemple** les communautés locales, les autorités locales, les ONG, les écoles et la société civile⁴), à participer aux mesures Adopter une plage, pour informer le grand public des impacts positifs de la mesure visant à réduire les éléments de déchets marins échoués le long des côtes. Aucune équipe ne devrait, à cette fin, être exclue, après avoir veillé à ce qu'une formation correcte ait pu être fournie au préalable à toutes les communautés et tous les membres de l'équipe associés.

3.1.6 Organiser les équipes de collecte bénévoles

20. Les bénévoles doivent être organisés en équipes pour collecter les déchets marins le long de la/des plage(s) choisie(s). Des équipes bien formées doivent également être assignées à une étendue (100 m) de plage précise après avoir reçu des instructions spéciales de la part du Coordonnateur plages. Les bénévoles doivent être organisés en petites équipes de 5 à 6 personnes. Selon le nombre total de bénévoles et le nombre correspondant d'équipes, un quadrillage de la plage doit être mis en place. Chaque équipe doit être chargée de la collecte des éléments de déchets marins sur une cellule précise du quadrillage de la plage.

21. Chaque équipe de bénévoles doit avoir un chef d'équipe qui supervise la collecte des déchets marins, et qui est chargé du bon enregistrement des différents éléments de déchets marins. Le Coordonnateur plage doit contrôler, coordonner et superviser l'ensemble du processus.

3.1.7 Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation

22. Lors de la conception de la campagne de sensibilisation, il conviendrait de choisir « Adopter une plage » comme slogan de la campagne afin de renforcer le sentiment d'appropriation de la plage parmi les bénévoles. Les messages clés suivants de la campagne de sensibilisation peuvent être diffusés :

- Les déchets marins sont un problème environnemental mondial qui peut être résolu si nous agissons de manière coordonnée ;
- Le problème des déchets marins est un problème mondial qui peut être résolu si nous agissons localement ;
- Le problème des déchets marins est un problème qui peut être résolu si chacun d'entre nous assume la responsabilité de ses actes ;
- Les déchets marins nuisent à l'environnement, et il en va de l'intérêt de tous de résoudre le problème ;
- Les déchets marins nuisent aux organismes marins (en particulier aux tortues marines) ; et
- Il est important de recycler et de réduire l'utilisation des objets en plastique à usage unique (par exemple, les sachets en plastique, les bouteilles PET, etc.) et nécessaire de remplacer ces objets par des objets réutilisables.

23. Les matériels de sensibilisation suivants sont recommandés :

- Logo des mesures Adopter une plage afin de renforcer leur image de marque ;
- Poster pour les expositions et les activités de diffusion ;
- Brochures comprenant des informations sur les mesures Adopter une plage et faits et chiffres nationaux/locaux sur les déchets marins, notamment la définition des déchets marins ; et
- Drapeaux des mesures Adopter une plage à utiliser pour identifier les plages sélectionnées.

⁴ La liste est non exhaustive. Les divers types de groupes de la société civile sont encouragés à participer à l'application des mesures Adopter une plage, pour obtenir une formation appropriée.

24. Le lancement officiel des mesures Adopter une plage doit être couvert par la presse (par exemple, les journaux locaux et les autres médias de masse). Des avant-projets de communiqués de presse doivent être élaborés pour informer le grand public de la mise en œuvre des activités et des résultats connexes.

25. **La communication et coordination renforcée des activités et initiatives pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre nationale est très souhaitable. Il est très important que toutes les communautés et parties prenantes compétentes mettent en œuvre les mesures Adopter une plage, s'asseyent autour de la même table, discutent des éléments relatifs à l'approche et la méthode de mise en œuvre des activités requises (par exemple différents types et listes d'éléments de déchets marins, plages choisies, collecte et rassemblement de toutes les informations et données pertinentes, etc.). La création de plateformes/réseaux nationaux de coordination s'avère bien fonctionner (par exemple France et Grèce) pour garantir une communication et coordination renforcées au niveau national. Les plateformes et/ou réseaux proposés sont des groupes libres, établis sur une base volontaire et visant à impliquer toutes les communautés et parties prenantes compétentes. Des réunions périodiques (par exemple deux à quatre fois par an), selon les ressources disponibles, la participation et l'intérêt, sont recommandées.**

3.1.8 Obtention des matériels et équipements nécessaires

26. Des matériels et équipements spécifiques sont nécessaires pour conduire les activités de collecte sur les plages. Ils comprennent :

- Une caméra numérique ;
- Un GPS portatif ;
- Des piles de rechange (idéalement, des piles rechargeables) ;
- Un ruban à mesurer de 100 mètres (de préférence en fibre de verre) ;
- Des marqueurs / hampes de drapeaux ;
- Une trousse de premiers soins (comprenant de la crème solaire, une protection contre les insectes, de l'eau potable) ;
- Des gants de protection ;
- Des ciseaux/couteau ;
- Un presse-papier pour chacun des enquêteurs ;
- Des formulaires d'enregistrement (imprimés sur du papier résistant à l'eau) ;
- Des crayons ;
- Des sacs poubelles ;
- Un conteneur rigide et un couvercle fermant de façon hermétique pour collecter les objets pointus ou tranchants, tels que les aiguilles, etc. ;
- Des vêtements appropriés ;
- Une balance (si possible, pour peser vos sacs de déchets collectés) ; et
- Un guide photo national pour aider les bénévoles à identifier et à classer les catégories de déchets marins. Le guide photo doit comprendre les catégories de déchets couramment trouvées sur les plages nationales ainsi que les photographies correspondantes et doit être élaboré par le coordonnateur.
- Une bombe de peinture pour les éléments encombrants et/ou lourds.

3.2 Activités de mise en œuvre

27. Les activités de mise en œuvre comprennent trois tâches :

- a. La surveillance des déchets marins,
- b. La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages,
- c. Les précautions en matière de sûreté et de sécurité.

3.2.1 La surveillance des déchets marins

28. L'activité de collecte des déchets doit être effectuée régulièrement, de préférence par les mêmes groupes de bénévoles, sur les mêmes plages et les mêmes étendues de 100 mètres, conformément à la même méthodologie normalisée qui donnera la possibilité à l'autorité nationale et aux responsables de la formulation des politiques d'analyser et de comparer les résultats obtenus.

29. Il convient de tout faire pour mettre en œuvre des procédures de surveillance similaires à celles utilisées pour la collecte des données réalisée pour les indicateurs de la surveillance nationale des déchets marins s'appuyant sur le PISE. Il est par conséquent recommandé que les mesures Adopter une plage soient conduites sur les plages sélectionnées au moins deux fois par an, au printemps et en automne, et idéalement quatre fois par an, au printemps, l'été, en automne et en hiver. Les autorités nationales/locales compétentes doivent être informées du calendrier de ces mesures afin d'assurer, si nécessaire, une coordination appropriée.

3.2.2 La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages

30. La collecte des déchets de plages consiste à collecter toutes les catégories de déchets marins trouvées sur les plages sélectionnées et à les placer dans des bacs à ordures de plages ou dans des conteneurs de collecte des déchets municipaux, **d'une manière qui respecte l'environnement**. Le regroupement des déchets marins, dans les mêmes catégories, lors de la collecte des déchets marins sur les plages peut faciliter considérablement le processus de collecte, **surtout dans les cas où les systèmes de gestion du recyclage des déchets sont mis en œuvre par les autorités locales ou nationales. Le rôle des autorités locales lors du processus de collecte et d'élimination des éléments de déchets marins est crucial, et le Coordonnateur plages aurait dû prendre les dispositions appropriées en avance.**

31. Toutes les catégories de déchets marins de différents types et dimensions trouvés sur les plages doivent être collectées puis enlevées de la plage par les équipes de bénévoles désignées. Il n'y a aucune limite de taille pour la collecte des déchets marins trouvés sur les plages. **Des dispositions spéciales doivent être en vigueur avec les autorités locales pour les jours choisis lors desquels les équipes de bénévoles sont sur place, afin de garantir l'élimination correcte des déchets marins collectés. Durant ces jours, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation par les autorités locales/nationales, axées sur le nombre et poids totaux des déchets marins recueillis, ainsi que sur les types et éléments principaux de déchets marins, est fortement encouragée.**

32. Pour les objets encombrants et lourds, il est nécessaire de prendre des dispositions avec les autorités locales de gestion des déchets. En ce qui concerne les plages choisies, en particulier pour les étendues de 100 mètres, les éléments de plus de 2,5 cm doivent être triés par catégorie (plastique, papier, métal, verre, etc.), pesés et enregistrés selon le nombre total d'objets et le poids total par catégorie. Les éléments trouvés sur l'étendue de 100 mètres doivent être enregistrés dans le Formulaire d'enquête des déchets de plages de MED POL⁵ qui figure à l'Annexe III du présent rapport. Les déchets ou catégories inconnus qui ne figurent pas dans le Formulaire doivent être notés dans l'encadré approprié « autre catégorie ». Une brève description de la catégorie doit ensuite être incluse dans le formulaire d'étude. Si possible, des photographies numériques des catégories inconnues devront être prises.

33. Les grands objets qui ne peuvent pas être enlevés par les bénévoles en toute sécurité doivent être laissés sur la plage après avoir été marqués (par exemple avec une bombe de peinture respectant les normes environnementales), afin qu'ils ne soient pas recomptés lors de la prochaine étude sur les déchets marins. Les **autorités** locales doivent en être informées **et doivent être chargées de** l'enlèvement.

⁵ La liste des éléments de déchets marins de plages a été actualisées lors de la discussion et grâce aux recommandations reçues lors de la Réunion conjointe du CORMON sur les déchets marins et l'Évaluation d'Horizon 2020 ENI SEIS II/Plans d'action nationaux des plans d'indicateurs de déchets (Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019).

34. Les déchets marins ramassés doivent être éliminés de manière appropriée, conformément aux bonnes pratiques de destruction de l'environnement. Idéalement, les mesures « Adopter une plage » devraient utiliser des systèmes de gestion des déchets municipaux. Par conséquent, les déchets marins collectés devraient être éliminés dans des conteneurs de collecte des déchets municipaux. S'ils n'existent pas, les municipalités locales devraient être informées des mesures à prendre et des solutions de remplacement devraient être explorées.

35. Des informations utiles peuvent également être obtenues concernant la typologie des déchets marins sur les plages, la quantité, le poids, les variations saisonnières, etc. Ces informations doivent être enregistrées pendant les activités de collecte. Ces informations peuvent être utilisées pour proposer des méthodes et mesures susceptibles d'empêcher l'avenir la production et l'accumulation des déchets marins sur les plages.

36. Il existe plusieurs exemples, en Méditerranée, de lieux où les mesures Adopter une plage sont combinées à des pilotes mis en œuvre par des plongeurs autonomes en eaux peu profondes (c'est-à-dire jusqu'à 20 mètres de profondeur). Cette approche devrait offrir une bonne corrélation intégrée entre les éléments enregistrés de déchets marins trouvés sur les plages, et ceux observés en eaux peu profondes. Cette corrélation fournit des données et informations supplémentaires concernant les sources (sources situées à terre et en mer) ; les liens entre la terre et la mer ; ainsi que le nouveau renforcement de la participation des autres groupes de la société civile.

3.2.3 Précautions de sûreté et de sécurité

37. La sécurité des bénévoles doit être assurée à tout moment. Toutes les circonstances pouvant entraîner des situations dangereuses pour les bénévoles (par exemple déchets lourds, vents forts, etc.) doivent être évitées. Étant donné que les mesures Adopter une plage sont exécutées sur le terrain, il y a certains dangers inhérents. Il conviendra de faire preuve de prudence, et les précautions de sécurité générales doivent être respectées :

- Portez des vêtements appropriés. Assurez-vous de porter des chaussures fermées et des gants lorsque vous manipulez des débris, car certains d'entre eux peuvent avoir des bords tranchants ;
- Si vous trouvez des substances potentiellement dangereuses (par exemple, des bidons de pétrole ou de produits chimiques, des bonbonnes de gaz, des bouteilles de propane), contactez les autorités compétentes pour leur signaler la catégorie de déchet, en leur fournissant le plus d'informations possibles. Ne touchez pas la substance ou ne tentez pas de la déplacer ;
- Les objets encombrants et lourds doivent être laissés sur place Ne tentez pas de soulever les débris lourds, car à leur poids peut s'ajouter celui de l'eau qu'ils contiennent et les soulever pourrait provoquer des lésions. Informez les autorités locales ;
- Si vous avez un doute, ne le ramassez pas ! Si un déchet ne vous inspire pas confiance, ne le touchez pas. Si le déchet est potentiellement dangereux, signalez-le aux autorités appropriées ;
- Ne conduisez aucune opération sur le terrain si les conditions météorologiques sont rigoureuses ;
- Soyez conscients de votre environnement et évitez les accidents de plain-pied (chutes, faux pas, etc.) ;
- Gardez sur vous un moyen de communication en cas d'urgence, par exemple votre téléphone cellulaire ;
- Ayez toujours à portée de main une trousse de secours. La trousse doit comprendre une réserve d'eau d'urgence et de la crème solaire, ainsi qu'une protection contre les insectes ;
- Soyez vigilant en ce qui concerne les symptômes du stress thermique et les mesures à prendre pour y remédier ;
- Assurez-vous d'emporter suffisamment d'eau ;
- Informer quelqu'un de l'endroit où vous allez et de l'heure à laquelle vous pensez revenir ;
- L'équipe de bénévoles doit être composée d'au moins deux personnes.

3.3 Activités de signalement

38. Les activités de signalement comprennent deux tâches principales :

- a. Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage
- b. Posters et matériels d'information publicitaire sur les catégories de déchets trouvées sur la plage.

3.3.1 Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage

39. Il est recommandé d'élaborer une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage mise à jour et hébergée par l'autorité nationale compétente en matière de protection de l'environnement marin et côtier, **qui contiendra toutes les données et informations pertinentes recueillies**. C'est une tâche qui doit être coordonnée au niveau national, et le coordonnateur des mesures Adopter une plage doit encourager les autorités nationales à élaborer et mettre à jour cette base de données.

40. **L'assurance qualité (QA) et le contrôle de la qualité (QC) des données générées, intégrées aux bases de données nationales pertinentes, doivent être davantage renforcés. Ce renforcement est particulièrement important pour respecter les exigences d'intégration des mesures Adopter une plage aux programmes nationaux de surveillance des éléments de déchets marins fondés sur l'IMAP. Des équipes de bénévoles correctement formées, possédant un bon niveau de connaissances sur les méthodes appliquées, les modèles d'établissement de rapports, la liste d'éléments de déchets marins, les unités connexes, etc., sont essentielles pour respecter les normes de QA et QC. La bonne formation d'équipes de bénévoles et de groupes pertinents de la société civile est l'une des responsabilités du « Coordonnateur plages ».**

3.3.2 Affiches et information publicitaire

41. Le matériel d'information sur la conservation de la plage, qui comprend les affiches, panneaux et pancartes doit être produit et placé sur les plages participant aux mesures Adopter une plage afin d'informer le grand public et, également, de diffuser les activités élaborées dans le cadre de ces mesures. Ce matériel doit être produit et développé en harmonie avec l'environnement.

42. Les matériels publicitaires peuvent également contenir certains conseils et recommandations visant à inciter les utilisateurs de la plage à avoir un comportement responsable. Par conséquent, le matériel d'information doit être rédigé en tenant compte des résultats obtenus en termes de besoins et de priorités de la plage et des données recueillies lors des activités de collecte des déchets de plage, afin d'attirer l'attention, par exemple, sur certaines catégories de déchets fréquemment abondamment collectées.

43. Les principaux éléments des matériels d'information peuvent :

- Expliquer le problème des déchets marins (quantité, composition et effets) et mentionner certaines données locales et nationales ;
- Éclaircir les mauvaises interprétations concernant la définition des déchets marins et les questions pertinentes (par exemple le fait que les mégots de cigarettes ne sont pas en papier, biodégradabilité et utilisation de plastique à usage unique, etc.). Les messages doivent être clairs ;
- Recommander d'utiliser les poubelles ; de ne pas jeter de déchets sur les plages, car cela a un impact néfaste sur les poissons et d'autres organismes marins ;
- Conseiller d'éviter de jeter les mégots de cigarettes dans le sable. Expliquer que les mégots de cigarettes ne sont pas en papier, ne sont pas biodégradables et peuvent rester dans l'environnement marin pendant des années, même s'ils sont fragmentés en catégories plus petites ;

- Recommander de ne pas abandonner de bouteilles en verre, qui peuvent se briser et blesser d'autres utilisateurs de la plage ; et
- Demander, si vous mangez sur la plage, de n'y oublier aucun reste.

44. La participation de bénévoles à ce processus est l'un des éléments clés du renforcement de l'appropriation. L'édition et la mise en page du matériel publicitaire doivent être gérées par le coordonnateur des mesures Adopter une plage.

45. Le Coordonnateur plages doit produire un rapport d'évaluation contenant les données et les résultats obtenus comme indiqué précédemment afin d'informer les autorités locales de l'abondance de déchets marins sur les plages choisies, leurs effets possibles, et de faire des recommandations visant à améliorer, à l'avenir, l'état de la plage. À cet égard, il est très important d'inclure une description des catégories les plus abondantes, d'indiquer à quel moment elles ont été trouvées afin d'identifier leurs sources potentielles et de prendre les mesures de prévention appropriées.

3.4 Possible intégration des mesures « Adopter une plage » aux Programmes nationaux de surveillance des déchets marins présents sur les plages

46. Lorsque la mise en œuvre des mesures « Adopter une plage » sera arrivée à maturité, et que la surveillance, la collecte et le signalement seront effectués régulièrement et produiront des données et des informations fiables, les autorités nationales pourront envisager, le cas échéant, d'incorporer la(es) plage(s) sélectionnée(s) dans le système national de surveillance s'appuyant sur le PISE. Les procédures de surveillance recommandées dans le PISE sont incluses dans l'Annexe I à la présente directive.

4 Références

DeFishGear Project. Methodology for Monitoring Marine Litter on Beaches-Macro-Debris (>2.5cm).

OSPAR Commission (2010). Guideline for Monitoring Marine Litter on the Beaches in the OSPAR Maritime Area.

Submon (2017). Proyecto Un mar sin desperdicio-¡Apadrinad la playa!-.

<https://www.estrategiasmarinas.info/un-mar-sin-desperdicio-apadrina>. Available only in Spanish.

UN Environment/MAP (2016). Integrated Monitoring and Assessment Guidance (UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.7).

Annex I
**Integration of “Adopt-a-Beach” measures with the National Monitoring Programmes for Beach
Marine Litter**

Integration of “Adopt-a-Beach” measures with the National Monitoring Programmes for Beach Marine Litter

1. When Adopt-a-Beach measures are undertaken on a regular basis (2 times a year or even seasonally) in the selected beaches, a 100-m stretch of beach should be isolated to implement the official monitoring programme on beach marine litter. Such an arrangement should be priority agreed with the corresponding national authorities, being in charge and responsible for the implementation of the marine litter monitoring programme on beaches.

A. Selection of beaches to implement the national monitoring programmes

2. In the selected beaches, according to criteria stated in Section 2.2.1 with regards to typology of beaches to have a comprehensive view on exposure of the beaches to marine litter sources, the sites to be monitored should be selected randomly but taking into consideration following criteria:

- A minimum length of 100 m;
- Low to moderate slope (~1.5-4.5 °), which excludes very shallow tidal mudflat areas;
- Clear access to sea (not blocked by breakwaters or jetties);
- Accessible to survey teams all year round;
- Accessible for ease marine litter removal;
- Ideally not be subject to cleaning activities and corresponding communication should be done with the local authorities/local municipality. In case that they are subjected to marine litter collection activities the timing of non-survey related beach cleaning must be known such that marine litter flux rates (the amount of litter accumulation per unit time) can be determined.
- Posing no threat to endangered or protected species and their habitats, such as sea turtles, sea birds or shore birds, marine mammals or sensitive beach vegetation; in many cases this would exclude protected areas, but it depends on local management arrangements.

3. In each site selection, these criteria should be followed as closely as possible. However, when making the final selection of the beaches to be monitored the surveyors can use their expert judgment and experience related to the coastal area and marine litter situation in their respective country.

B. Sampling unit

4. A sampling unit is defined as a fixed section of a beach covering the whole area from the strandline to the back of the beach. The sampling unit should be one 100-metre stretch of beach, along the strandline and reaching to the back of the beach. For beaches having length of several kilometers, two stretches of 100 m, may be considered. The back of the beach needs to be explicitly identified using coastal features such as the presence of vegetation, dunes, cliff base, road, fence or other anthropogenic structures such as seawalls (either piled boulders or concrete structures).

5. The same sampling units should be monitored for all repeat surveys. In order to define the boundaries of each sampling unit, permanent reference points can be used, and coordinates should be obtained by GPS. In case of heavily littered beaches, 100-metre stretches may be too difficult to survey and therefore two (2) 50-metre stretches separated at least by a 50-metre stretch should be surveyed instead.

C. Frequency and timing of surveys

6. It is recommended that the Adopt-a-Beach measures are conducted in the selected beaches at least 2 times a year in spring and autumn and ideally 4 times in: Spring, Summer, Autumn and Winter. The proposed surveys periods are as follows:

- Winter: Mid-December–mid-January
- Spring: April
- Summer: Mid-June–mid-July
- Autumn: Mid-September–mid-October

7. Any circumstances that may lead to unsafe situations for the surveyors such as heavy winds, etc. should be avoided. The safety of the surveyors must always come first.

D. Pre-survey characterization of sites

8. Before any sampling begins, shoreline characterization should be completed for each 100 m site. The GPS coordinates of the sampling unit should be recorded. A site ID name should be created. The site's special features, including characterization of the type of substrate (sand, pebbles, etc.), beach topography, beach usage, distances from urban settlements, shipping lanes, river mouths, etc. should be recorded using the MED POL Beach ID Form, included under Annex II to the present report. Digital photographs should be taken to document the physical characteristics of the monitoring site.

E. Size limits and classes to be surveyed

9. There are no upper size-limits for marine litter items found on beaches. The lower size-limit is proposed at 2.5 cm. However, also smaller sized items like the caps, lids, cigarette butts and other similar items should be included in the quantification of beach marine litter. Such big items should only be noted in the monitoring sheets. It is recommended to check the entire beach for big or heavy items (or some major part if the length of the beach is very lengthy) and list all large items. Special arrangements with the local waste management authorities should be in place in order to remove those big items from the beaches in an environmentally sound way.

F. Collection and identification of litter

10. Items found in the sample unit should be classified by type and accordingly entered on the MED POL Beach Survey Form, included under Annex III to the present report. Data should be entered on the form while picking up the litter item.

1. Unknown litter or items that are not on the MED POL Beach Survey Form should be noted in the appropriate "other item box". A short description of the item should then be included on the MED POL Beach Survey Form. If possible, digital photos should be taken of unknown items.

11. For interpreting small pieces of litter in a harmonized way, this guidance should be followed:

- Pieces/fragments of marine litter items that are recognizable with a high level of confidence that are part of the same marine litter item (e.g. G3: shopping bags) should be registered as one item under the corresponding category (i.e. G3).
- Pieces of marine litter items that are not recognizable as a single marine litter item should be counted according to their material type (e.g. plastic, polystyrene pieces) and size (e.g. G75-G77).

12. During the survey, all litter items should be sorted by category type, weighed and then removed from the beach. Larger items that cannot be removed (safely) by the surveyors should be marked, for example with paint spray (which meets environmentally friendly standards) so that they are not counted again at the next survey.

13. The litter collected should be disposed of properly. Ideally, monitoring activities should use municipal waste management; therefore, marine litter collected should be disposed in the municipal selective collection containers. If these do not exist local municipalities should be informed for appropriate action.

G. Quantification of litter

14. The unit to be used to assess the marine litter density is ‘number of items’ and should be expressed as counts of marine litter items per 100 m (i.e. items / 100m). National teams may wish to also express counts of marine litter items per surface area⁶ (i.e. marine litter items / m²), but this should only be done in addition to the counts of marine litter items per 100 m stretch. In addition, the main category types of litter items should be weighed.

H. Materials and equipment

15. The following materials and equipment are necessary to run the beach surveys:

- i. Digital camera;
- ii. Hand-held GPS unit;
- iii. Extra batteries (ideally rechargeable batteries);
- iv. 100-metre tape measure (fiberglass preferred);
- v. Flag markers/stakes;
- vi. First aid kit (to include sunscreen, bug spray, drinking water);
- vii. Protective gloves;
- viii. Scissors/knife;
- ix. Clipboard for each surveyor;
- x. Recording forms (printed on waterproof paper);
- xi. Pencils;
- xii. Rubbish bags;
- xiii. Rigid container and sealable lid to collect sharp items such as needles, etc.;
- xiv. Appropriate clothing;
- xv. Scales (if possible to weigh your bags of collected litter);
- xvi. National photo guide to assist the volunteers with the identification and categorization of marine litter items. The photo guide should include the items commonly found on national beaches and their corresponding pictures and should be developed by the coordinator,
- xvii. Paint spray for large and/or heavy items.

I. Safety and security precautions

16. Safety of surveyors should be ensured at all times. Since this work is carried out in the field, there are a few inherent hazards. Caution should be used, and the general safety guidelines presented below should be followed:

- Surveyors should wear appropriate clothing. Be sure to wear close-toed shoes and gloves when handling marine litter as there may be sharp edges.
- If surveyors come across to potentially hazardous materials and/or items (e.g. oil or chemical drums, gas cans, propane tanks), the local authorities should be contacted by the Beach Coordinator in order to report the corresponding item/s. The hazardous materials and/or items should not be touched by the surveyors and no attempt to re/move it should be done.
- Large, heavy objects should be left in place. Do not attempt to lift heavy marine litter items as they may have additional water weight and lifting them could result in injury. Local authorities should be informed by the Beach Coordinator in the case of existence of such items.
- When in doubt, don’t pick it up! If unsure of an item, do not touch it. If the item is potentially hazardous, the Beach Coordinator should report it to the appropriate authorities.
- Do not conduct field operations in severe weather conditions.
- Be aware of your surroundings and be mindful of ‘trip and fall’ hazards.

⁶ Based on the international experience, European (i.e. EU MSFD) and the experience from the other Regional Seas (e.g. OSPAR), the counts of marine litter items found on beaches, in items/100m stretch has proven to work quite well. The quantification of marine litter items found on beaches in items per surface areas may arise problems, especially for areas where low and high tides are present.

- Carry a means of communication for emergencies, for example a cell phone.
- Always carry a first aid kit. The kit should include an emergency water supply and sunscreen, as well as bug spray.
- Understand the symptoms of heat stress and actions to treat it.
- Make sure to carry enough water.
- Let someone know where you are and when you expect to return.
- The surveyor team should be composed of at least two people.

J. Additional considerations

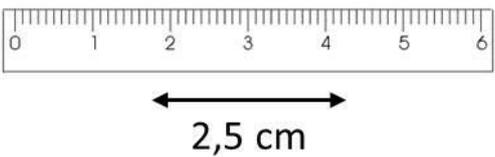
17. The amount and type of litter found on beaches can be influenced by different circumstances. To ensure that data will be analyzed and interpreted properly these circumstances must be recorded. Indicative examples of such circumstances include: events that may lead to unusual types and/or amounts of litter (e.g. shipping container losses, overflows of sewage treatment systems, etc.); difficult weather conditions (e.g. heavy winds or rain, etc.); replenishment/nourishment of the beach; etc.

Annex II
MED POL Beach ID Form

MED POL Beach ID Form			
Name of the beach:			
National beach ID:			
Contracting Party:			
① Beach width (m) at mean low spring tide:		② Beach width (m) at mean high spring tide (m):	
③ Total length of beach (m):		④ Back of the beach: (e.g dunes)	
⑤ GPS coordinates start 100 m (wgs84 - dd mm ss.ss)		⑥ GPS coordinates end 100 m (wgs84 - dd mm ss.ss)	
⑤ GPS coordinates start 100 m (IF REPLICATE) (wgs84 - dd mm ss.ss)		⑥ GPS coordinates end 100 m (IF REPLICATE) (wgs84 - dd mm ss.ss)	
Prevailing currents off the beach:	N E S W	Prevailing winds:	N E S W
When you look from the beach to the sea, what direction is the beach facing?			N E S W
Type of beach material (% coverage): (e.g. sand 60%, pebbles 40%)			
Beach topography: (e.g. slope 20%)			
Are there any objects in the sea (e.g. a pier) that influence the currents? (If YES, specify)			
Major beach usage (local people, swimming and sunbathing, fishing, surfing, sailing etc.):			
1. _____, seasonal or whole year round: _____			
2. _____, seasonal or whole year round: _____			
3. _____, seasonal or whole year round: _____			
Access to the beach:			
Pedestrian: <input type="checkbox"/> Vehicle: <input type="checkbox"/> Boats: <input type="checkbox"/>			
Nearest town:			
Name: _____		Distance to the beach: _____ km	Population: _____
Is there any development behind the beach?		No <input type="checkbox"/>	Yes <input type="checkbox"/>
		Describe: _____	
Are there food and/or drink outlets on the beach?		No <input type="checkbox"/>	Yes <input type="checkbox"/>
Distance from the survey area (m): _____			
Present all year round:		Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
		Specify month: _____	
Position of food and/or drink outlet in relation to the survey area:		N E S W	
Distance from the beach to the nearest shipping lane (km):			

What is the estimated traffic density: (<i>number of ships/year</i>):	_____
Is it used mainly by merchant ships, fishing vessels or all kinds:	_____
Position of shipping lane in relation to survey area:	N E S W
Distance from the beach to the nearest harbour (km):	
Name of the harbour:	_____
Is the harbour entrance facing the survey area?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
Position of harbour in relation to survey area:	N E S W
Type of harbour:	_____
Size of harbour (number of ships):	_____
Distance from the beach to the nearest river mouth (km):	
Name of the river:	_____
What is the position of river mouth in relation to survey area:	N E S W
Distance from the beach to the nearest discharge or discharges of waste water (km):	
Position of discharge points in relation to survey area:	N E S W
How often is the beach cleaned?	
All year round: _____	Daily <input type="checkbox"/> Weekly <input type="checkbox"/> Monthly <input type="checkbox"/> Other: _____
Seasonal, <i>please specify in months</i> : _____	Daily <input type="checkbox"/> Weekly <input type="checkbox"/> Monthly <input type="checkbox"/> Other: _____
What method is used:	Manual <input type="checkbox"/> Mechanical <input type="checkbox"/>
Who is responsible for the cleaning?	_____
Additional comments and observations about this beach: _____ _____	
Please include:	
1. A map of the beach	
2. A map of the beach and of the local surroundings. When relevant please mark on this map the following:	
i) Nearest town	ii) Food/drink outlets
iii) Nearest shipping lane	iv) Nearest harbour
v) Nearest river mouth	vi) Discharge or discharges of waste water
3. A regional map	
Is this an amendment to an existing questionnaire: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>	
Date questionnaire is filled in: _____ / _____ / _____ (dd/mm/yyyy)	
Name:	
Phone number:	
E-mail:	

Annex III
MED POL Beach Survey Form

MED POL Beach Survey Form	
Name of the beach:	
National beach ID:	
Contracting Party:	
Date of survey (dd/mm/yyyy)	
Number of surveyors:	
Survey contact details:	Name: _____ Phone number: _____ Email address: _____
Previous conducted survey (dd/mm/yyyy)	
Additional Information	
Did you divert from the predetermined 100 m? No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> If YES, please specify new GPS coordinates: _____	
Did any of the following weather conditions affect the data of the survey? Wind <input type="checkbox"/> Rain <input type="checkbox"/> Sand storm <input type="checkbox"/> Fog <input type="checkbox"/> Snow <input type="checkbox"/> Exceptionally high tide <input type="checkbox"/>	
Did you find stranded or dead animals? Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If YES how many: _____ Describe the animals, or note the species name if known: _____ Stranded animals: Dead <input type="checkbox"/> Alive <input type="checkbox"/> Is the animal entangled in litter? Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If YES, specify litter item: _____	
Were there any circumstances that influenced the survey? For example, tracks on the beach (cleaning or other), recent replenishment of the beach or other? Please specify: _____	
Were there any unusual marine litter items and/or marine litter loads? Please specify: _____	
<p>Centimeter ruler</p>  <p>2,5 cm</p>	

ID ⁷	PLASTIC/POLYSTYRENE	N° Items	Weight
G1	4/6-pack yokes, six-pack rings		
G3	Shopping bags incl. pieces		
G4	Small plastic bags, e.g. freezer bags incl. pieces		
G5	Plastic bags collective role; The part that remains from rip-off plastic bags		
G7/G8	Drink bottles		
G9	Cleaner bottles & containers		
G10	Food containers incl. fast food containers		
G11	Beach use related cosmetic bottles and containers, e.g. Sunblocks		
G13	Other bottles, drums and containers		
G14	Engine oil bottles & containers <50 cm		
G15	Engine oil bottles & containers >50 cm		
G16	Jerry cans (square plastic containers with handle)		
G17	Injection gun containers (including nozzles)		
G18	Crates and containers / baskets (excluding fish boxes)		
G19	Vehicle Car parts (made of artificial polymer or fibre glass)		
G21/24	Plastic caps and lids (including rings from bottle caps/lids)		
G26	Cigarette lighters		
G27	Cigarette butts and filters		
G28	Pens and pen lids		
G29	Combs/hair brushes/sunglasses		
G30/31	Crisps packets/sweets wrappers/ Lolly sticks		
G32	Toys and party poppers		
G33	Cups and cup lids		
G34/G35	Cutlery, plates and trays / Straws and stirrers		
G35	Straws and stirrers		
G36	Heavy duty sacks (e.g. fertiliser or animal feed bags/sacks)		
G37	Mesh vegetable bags (e.g. vegetables, fruits and other products) excluding aquaculture mesh bags		
G40	Gloves (washing up)		
G41	Gloves (industrial/professional rubber gloves)		
G42	Crab/lobster pots and tops		
G43	Tags (fishing and industry)		
G44	Octopus pots		
G45	Mesh bags (e.g. mussels nets, net sacks, oyster nets including plastic stoppers pieces) and plastic stoppers from mussel lines		
G46	Oyster trays (round from oyster cultures)		
G47	Plastic sheeting from mussel culture (Tahitians)		
G49	Rope (diameter more than 1cm)		

⁷ The allocated codes may be revised in the near future.

G50	String and cord (diameter less than 1 cm)		
G53	Nets and pieces of net < 50 cm		
G54	Nets and pieces of net > 50 cm		
G56	Tangled nets/cord		
G57/58	Fish boxes (e.g. plastic or polystyrene)		
G59	Fishing line/ monofilament (angling tangled and not tangled)		
G60	Light sticks (tubes with fluid) incl. Packaging		
G62/63	Floats for fishing nets/ Buoys (e.g. marking fishing gear, shipping routes, mooring boats etc.)		
G65	Buckets		
G66	Strapping bands		
G67	Sheets, industrial packaging, plastic sheeting (i.e. non-food packaging/transport packaging) excluding agriculture and greenhouse sheeting		
G68	Fibre glass, items and fragments		
G69	Hard hats/Helmets		
G70	Shotgun cartridges		
G71	Shoes and/ sandals made of artificial polymeric material		
G73	Foam sponge items (i.e. matrices, sponge, etc.)		
G75	Plastic/polystyrene pieces 0 - 2.5 cm		-
G76	Plastic/polystyrene pieces 2.5 cm > < 50 cm		
G77	Plastic/polystyrene pieces > 50 cm		
G91	Biomass holder from sewage treatment plants		
G124	Other plastic/polystyrene items (identifiable) including fragments		
	<i>Please specify the items included in G124:</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	RUBBER	N° Items	Weight
G125	Balloons, balloon ribbons, strings, plastic valves and balloon sticks		
G127	Rubber boots		
G128	Tyres and belts		
G134	Other rubber pieces		
	<i>Please specify the items included in G134</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	CLOTH	N° Items	Weight
G137	Clothing / rags (clothing, hats, towels)		
G138	Shoes and sandals (e.g. Leather, cloth)		
G141	Carpet & Furnishing		
G140	Sacking (hessian)		
G145	Other textiles (including pieces of cloths, rags, etc.)		
	<i>Please specify the items included in G145</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	PAPER / CARDBOARD	N° Items	Weight
G147	Paper bags		
G148	Cardboard (boxes & fragments)		
G150	Cartons/Tetrapack Milk		
G151	Cartons/Tetrapack (non-milk)		
G152	Cigarette packets (including transparent covering of the the cigarette packet)		
G153	Cups, food trays, food wrappers, drink containers		
G154	Newspapers & magazines		
G158	Other paper items (including non-recognizable fragments)		
	<i>Please specify the items included in G158</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	PROCESSED / WORKED WOOD	N° Items	Weight
G159	Corks		
G160/161	Pallets / Processed timber		
G162	Crates and containers / baskets (not fish boxes)		
G163	Crab/lobster pots		
G164	Fish boxes		
G165	Ice-cream sticks, chip forks, chopsticks, toothpicks		
G166	Paint brushes		
G171	Other wood < 50 cm		
	<i>Please specify the items included in G171</i>		
G172	Other wood > 50 cm		
	<i>Please specify the items included in G172</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	METAL	N° Items	Weight
G174	Aerosol/Spray cans industry		
G175	Cans (beverage)		

G176	Cans (food)		
G177	Foil wrappers, aluminium foil		
G178	Bottle caps, lids & pull tabs		
G179	Disposable BBQ's		
G180	Appliances (refrigerators, washers, etc.)		
G182	Fishing related (weights, sinkers, lures, hooks)		
G184	Lobster/crab pots		
G186	Industrial scrap		
G187	Drums and barrels (e.g. oil, chemicals)		
G190	Paint tins		
G191	Wire, wire mesh, barbed wire		
G198	Other metal pieces < 50 cm		
	<i>Please specify the items included in G198</i>		
G199	Other metal pieces > 50 cm		
	<i>Please specify the items included in G199</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	GLASS	N° Items	Weight
G200	Bottles (including identifiable fragments)		
G202	Light bulbs		
G208a	Glass fragments >2.5cm		
G210a	Other glass items		
	<i>Please specify the items included in G210a</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	CERAMICS	N° Items	Weight
G204	Construction material (brick, cement, pipes)		
G207	Octopus pots		
G208b	Ceramic fragments >2.5cm		
G210b	Other ceramics/ pottery items		
	<i>Please specify the items included in G210b</i>		
	<i>Please specify the items included in G158</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	SANITARY WASTE	N° Items	Weight
G95	Cotton bud sticks		
G96	Sanitary towels/panty liners/backing strips		
G97	Toilet fresheners		
G98	Diapers/nappies		
G133	Condoms (incl. packaging)		

G144	Tampons and tampon applicators		
	Other sanitary waste		
	<i>Please specify the other sanitary items</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	MEDICAL WASTE	N° Items	Weight
G99	Syringes/needles		
G100	Medical/Pharmaceuticals containers/tubes		
G211	Other medical items (swabs, bandaging, adhesive plaster etc.)		
	<i>Please specify the items included in G211</i>		
		Total N° Items	Total Weight

ID	PARAFFIN/WAX PIECES	N° Items	Weight
G213	Paraffin/Wax		
		Total N° Items	Total Weight

<p>Presence of industrial pellets? YES <input type="checkbox"/> NO <input type="checkbox"/></p>
<p>Presence of oil tars? YES <input type="checkbox"/> NO <input type="checkbox"/></p>
<p>Additional Comments: _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>